

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 octobre 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-05-01 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) – PROJET D’ACCUEIL D’UNE STRUCTURE PENITENTIAIRE « InSERRE »

DATE DE CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 19 octobre 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la salle Jean Ferrat à FOUG (54570), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIER Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), Elisabeth NIGON (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), HEYOB Olivier (ayant la procuration d’ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration d’ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration d’ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (ayant la procuration de LAGARDE Stéphane), SIMONIN Hervé, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MANSION François, DURANTAY Corine, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, ASSFELD LAMAZE Christine, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, LAGARDE Stéphane.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Jean-Luc STAROSSE
<u>Nombre de présents :</u>	63 présents
<u>Nombre de votants :</u>	74 votants

ELEMENTS DE CONTEXTE

En 2018, la CC2T est informée de l'abandon par l'Etat du projet de construction d'un établissement pénitentiaire, envisagé sur le site de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc à Dommartin-les-Toul, pour lequel des pré-études avaient été initiées.

En 2019, le Ministère de la Justice – par le biais de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP)- lance un nouvel appel à projet, visant à créer sur le territoire national 3 structures expérimentales dénommées « InSERRE » (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi).

Fortement soutenue et encouragée par le Député D. Potier, la CC2T a présenté sa candidature pour qu'une structure de ce type soit implantée sur son territoire, présentant, à l'appui de son dossier, le tissu économique local, les acteurs et partenaires potentiels, ainsi que les sites fonciers envisageables.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES ETABLISSEMENTS InSERRE

Un établissement InSERRE a vocation à accueillir 180 détenus, purgeant de courtes peines, en mettant l'accent sur leur formation continue et leur réinsertion professionnelle et en contribuant ainsi à la diminution du taux de récidive, préoccupation majeure du Ministère de la Justice.

Les liens avec les acteurs économiques locaux et les partenaires de la formation et de l'insertion figurent parmi les critères fondamentaux guidant le Ministère quant au choix du territoire d'implantation.

Les emplois directs générés par l'implantation d'un tel établissement sont de l'ordre de 80 équivalents temps plein.

LES ATOUTS DE LA CANDIDATURE DEPOSEE PAR LA CC2T

Parmi les sites proposés par la CC2T, en lien avec le service urbanisme/droit des sols de la Ville de Toul, un site correspond aux critères de base exigés par l'ATIGIP/Ministère de la Justice.

Il s'agit d'un terrain de 4,9 hectares, situé à la Queue de Chat à Toul (secteur Taconnet Ouest).

Propriété d'EPFL (établissement public foncier Lorrain) pour le compte de la CC2T, ce terrain, initialement destiné à l'implantation d'activités économiques, est desservi en voirie, réseaux secs et humides. Il est par ailleurs relativement éloigné des zones pavillonnaires et doté d'une accessibilité en transports en commun.

Sa proximité avec le pôle industriel Toul Europe et en particulier avec l'espace K (site de l'ancienne usine Kléber de Toul) a vocation à faciliter les liens futurs avec le tissu économique local.

Par ailleurs l'écosystème territorial à l'œuvre depuis plusieurs années, fonctionnant grâce aux coopérations entre acteurs publics et privés et à l'ingénierie mutualisée à l'échelle du pays Terres de Lorraine sur des fonctions de développement économique et de l'emploi apparait comme un atout important pour la réussite du projet InSERRE à Toul.

LES ATTENTES DE L'ATIGIP

La cession du terrain à titre gracieux par la collectivité figure parmi les prérequis demandés par l'ATIGIP/Ministère de la Justice.

Pour la Communauté de Communes Terres Toulaises, cela représente un effort financier estimé à environ 1 million d'euros (manque à gagner de recettes de commercialisation de ces terrains).

Par ailleurs, le territoire doit enrichir sa proposition et donner des garanties sur sa capacité à mobiliser les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi pour favoriser l'insertion des personnes sous main de justice. Il est également attendu l'animation d'un espace citoyen permettant la mise en valeur du travail des personnes détenues au service des habitants du territoire.

Aussi, la CC2T souhaite conforter son offre auprès de l'ATIGIP pour l'accueil de ce site d'inclusion professionnelle expérimental. Cette innovation croise l'expérience acquise par le territoire avec les deux centres de détention déjà présents, conforte notre attention à l'égard de l'administration pénitentiaire et favorise la formation et l'employabilité des personnes en fin de peine au profit des entreprises locales, parfois en difficulté pour recruter des compétences sur des métiers en tension ou tester avec d'autres modèles économiques le développement de nouvelles activités.

Vu la commission développement économique du 1^{er} octobre 2020 ;

Vu la commission des maires du 6 octobre 2020 ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Mesdames NIGON (ayant la suppléance de G. ERZEN), AMMARI, Messieurs DEPAILLAT, MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE) votant contre et Messieurs FONTANA, LELIEVRE s'abstenant, décide :

- **De donner son accord de principe pour l'accueil de l'expérimentation InSERRE sur le territoire**
- **De valider les conditions de cessions exposées ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile pour poursuivre la démarche**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX